



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la
Coopération intermunicipale : Axe Vitalisation

Rapport annuel d'activités

1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Rapport final de l'entente de vitalisation

Pour adoption par le Conseil de la MRC

MISE EN CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a mis un outil financier à la disposition des MRC, dont celle de Rimouski-Neigette, soit le Fonds régions et ruralité (FRR), pour l'atteinte des objectifs visés par l'entente de vitalisation. Cette entente entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a été signée le 14 juillet 2021. Ainsi, dans le cadre de l'entente du volet 4 du FRR – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, une somme de 1 007 696 \$ sur cinq ans a été investie par la MRC de Rimouski-Neigette grâce aux contributions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la MRC de Rimouski-Neigette pour la revitalisation du territoire et particulièrement pour les municipalités qui se situent dans le cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique prélevé en 2018. Ces municipalités sont : Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien.

Le 8 septembre 2021, le conseil de la MRC a procédé à la nomination des représentants pour siéger, en collaboration avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au comité de vitalisation.

Il est important de noter qu'il n'y a eu aucun projet de soumis en 2022-2023 et 2023-2024. L'année 2022 aura permis au comité de vitalisation de faire ressortir des axes de vitalisation à prioriser et recommander un cadre de vitalisation. La MRC a procédé le 13 juillet 2022 à l'adoption du cadre de vitalisation. Puis, l'année 2023-2024 aura permis aux quatre municipalités dévitalisées d'embaucher et partager deux ressources dédiées aux projets de développement et de vitalisation dans leur milieu et en soutien aux organismes gravitant autour de ces municipalités. Au cours de l'année 2024-2025, il y a eu 15 projets qui ont pu bénéficier d'une aide financière pour une somme totale accordée de 694 264 \$, soit la somme totale de l'enveloppe de vitalisation réservée à l'appel de projets en continu durant cette entente 2021-2025.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation sont les suivants :

- Encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation ;
- Favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région, la MRC et les municipalités locales présentant ces défis ;
- Appuyer la réalisation de démarche et d'initiatives de vitalisation sur le territoire de la MRC ;

- Agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans : économique, social, touristique ou culturel.

1. Comité de vitalisation

Le comité de vitalisation a été créé par la résolution 21-237, adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du 8 septembre 2021 et modifiée par l'ajout d'un membre par la résolution 21-311, adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du 17 novembre 2021. La MRC a par la suite clarifié les membres votants et non-votants du comité par résolution le 19 janvier 2022 et modifier par le retrait d'un membre par la résolution 24-224, adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du 11 septembre 2024.

L'entente de vitalisation requiert la mise en place d'un comité de vitalisation composé minimalement de représentants de chacune des parties. Le mandat général du comité de vitalisation est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier.

Le comité de vitalisation est notamment chargé de :

- Adopter les règles de fonctionnement ;
- Formuler un cadre de vitalisation et en recommander l'adoption par la MRC.

Ce cadre comprend :

- les axes de vitalisation privilégiés ;
 - les types de projets qui seront privilégiés ;
 - les critères de sélection des projets ;
 - les taux et seuils d'aide applicables ;
 - les règles de gouvernance.
- Valider et recommander à la MRC les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'entente ;
 - S'assurer de l'atteinte des objectifs de l'entente.

1.1 Composition du comité

Sous la coordination de l'agent de vitalisation, le comité est composé des membres suivants :

- Maire de la municipalité Esprit-Saint (avec droit de vote)
- DG de la municipalité Esprit-Saint (sans droit de vote)
- Maire de la municipalité La Trinité-des-Monts (avec droit de vote)
- DG de la municipalité La Trinité-des-Monts (sans droit de vote)
- Maire de la municipalité de Saint-Fabien (avec droit de vote)

- DG de la municipalité de Saint-Fabien (sans droit de vote)
 - Maire de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière (avec droit de vote)
 - DG de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière (sans droit de vote)
 - Préfet de la MRC Rimouski-Neigette (avec droit de vote seulement en cas d'impasse dans le vote, dans cette situation il tranchera. En situation régulière de vote, il s'abstient)
 - Représentant du MAMH (sans droit de vote)
 - Conseiller en développement local de la MRC Rimouski-Neigette (sans droit de vote)
- Chaque municipalité nomme respectivement le/la directeur/trice-général/e de leur municipalité comme membre votant sur le comité en cas d'absence du maire).
 - Possibilité d'inviter des participants sur le comité selon le besoin exprimé selon une thématique abordée et sans avoir droit de vote.

Les délibérations du comité de vitalisation ont un caractère privé. En conséquence, ne peuvent assister aux réunions du comité que les membres du comité et les personnes que le comité invite.

Les rencontres du comité se sont tenues le :

- 25 novembre 2021
- 17 mars 2022
- 25 mai 2022
- 13 février 2023
- 8 janvier 2024
- 12 juin 2024
- 21 août 2024
- 23 septembre 2024
- 28 octobre 2024

Les membres se sont rencontrés au besoin suivant un avis de convocation transmis par la MRC au moins trois semaines à l'avance et cédulé dans un calendrier de rencontre. L'avis de convocation est envoyé, par courriel, avec un ordre du jour.

Les décisions du comité de vitalisation sont prises par consensus des membres présents. En cas de désaccord, le vote peut être demandé et les décisions sont prises à la majorité des membres votants présents. En cas d'égalité, le préfet va voter et ainsi trancher. Si le préfet est absent, le comité se nomme un autre président d'assemblée en début de rencontre et celui-ci assume ce rôle si un vote est nécessaire.

2. Cadre de vitalisation

Le cadre de vitalisation de la MRC de Rimouski-Neigette a été adopté lors de la séance du conseil de la MRC le 13 juillet 2022.

Les axes de vitalisation qui sont privilégiés dans le présent cadre de vitalisation ont été identifiés par le comité de vitalisation et recommandé auprès du conseil des élus de la MRC. Le document d'accompagnement et le soutien de la direction régionale du MAMH ont permis d'apporter une valeur ajoutée à la rédaction du cadre de vitalisation.

Préalablement à cet exercice, un diagnostic de la vitalité économique des quatre communautés locales de la MRC de Rimouski-Neigette a été rendu. Un portrait de ces municipalités dévitalisées a permis d'identifier leurs forces, leurs faiblesses, leurs menaces et leurs opportunités. Les enjeux principaux ont été soulevés. Les axes de vitalisation privilégiés sont le résultat de ce travail et ont permis de mieux structurer les interventions en matière de vitalisation du territoire.

Associées à chacun des axes de vitalisation se trouvent également des priorités de développement qui sont présentées afin d'illustrer davantage les axes.

Les deux axes de vitalisation identifiés :

Axe 1 : Sport, loisir et culture

Objectif #1

- Diversifier l'offre d'activités sportives et de loisirs.

Objectif # 2

- Optimiser les camps de jour.

Axe 2 : Attractivité et rétention

Objectif #1

- Mettre en place des stratégies pour l'établissement de nouveaux arrivants.

Objectif # 2

- Soutenir les initiatives pour le maintien et la diversification de l'offre de services de proximité.

Objectif # 3

- Optimiser les ressources humaines, techniques, matérielles et financières (encourager la mise en commun de services municipaux).

3. Mise en œuvre de l'entente

L'évaluation globale de la mise en œuvre de l'entente de vitalisation permet d'identifier les succès, les défis rencontrés et les ajustements nécessaires pour améliorer les futures interventions de développement territorial.

Le territoire d'application du comité vitalisation de la MRC de Rimouski-Neigette touche les municipalités du cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique 2018 : La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien.

La mise en œuvre de l'entente de vitalisation s'est déroulée en plusieurs phases, incluant la planification stratégique, la mobilisation des parties prenantes, et l'exécution des actions sur le terrain. Des rencontres régulières ont été organisées pour assurer un suivi et une adaptation continue des mesures en fonction des réalités locales.

C'est la MRC de Rimouski-Neigette qui a le mandat de nommer un comité de vitalisation pour accompagner le déploiement de l'entente de vitalisation. Elle a également fait le choix d'embaucher un conseiller dédié à ce mandat.

Le mandat du Comité de vitalisation de la MRC est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier. Le comité fait l'analyse et la recommandation des projets auprès du Conseil de la MRC. Les personnes appelées à siéger au comité de vitalisation sont reconnues pour leurs connaissances et leurs expériences utiles en regard du mandat confié au comité. Les élus ont joué un rôle crucial dans la mise en œuvre de l'entente en participant activement aux travaux du comité de vitalisation, en sensibilisant et mobilisant les acteurs du territoire autour des enjeux de développement et en défendant les priorités locales auprès des différents partenaires et organismes locaux.

Pour assurer le déploiement de cette entente, la MRC a embauché un conseiller à la vitalisation des communautés. Il a la responsabilité du déploiement d'une démarche de mobilisation des élus et des partenaires d'abord pour la mise en œuvre du cadre de vitalisation et par la suite en accompagnant et soutenant le comité de vitalisation dans l'analyse des projets qui lui sont soumis. Il effectue le suivi des projets financés et offre une assistance technique aux promoteurs.

Le conseil de la MRC a adopté par résolution la recommandation du comité de vitalisation à l'effet d'élargir le territoire d'application aux autres municipalités de la MRC, dans l'objectif de soutenir des projets structurants dont les retombées directes ou indirectes bénéficieront à une ou des localités Q5 de l'organisme sans toutefois, qu'aucun budget supplémentaire ne soit accordé pour ces localités supplémentaires. Les municipalités de Saint-Valérien, Saint-

Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard et la ville de Rimouski ne peuvent déposer un projet, mais peuvent se joindre à un projet présenté par une ou des municipalités admissibles.

Les quatre municipalités dévitalisées ont conclu des ententes intermunicipales en 2023 grâce au programme de coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - volet 4. Cela a permis d'une part, aux municipalités d'Esprit-Saint et de La Trinité-des-Monts d'embaucher conjointement un agent de vitalisation et les municipalités de Saint-Fabien et de Saint-Eugène-de-Ladrière ont fait de même de leur côté. Cela a permis de dynamiser respectivement leur milieu et favoriser la mobilisation locale, le soutien aux initiatives communautaires et l'accompagnement des projets structurants pour revitaliser le territoire.

L'accompagnement du MAMH a été jugé pertinent et adapté aux besoins locaux, par un encadrement clair sur les normes et les exigences administratives. La représentante du ministère a offert une collaboration étroite lors de la phase de planification et d'analyse des projets en plus d'offrir des recommandations constructives pour optimiser les initiatives de vitalisation.

4. Mise en place de projets de vitalisation

En agissant de bonne foi et en faisant preuve de prudence et de diligence, les membres du comité se doivent également d'agir avec honnêteté et loyauté, dans l'intérêt de la MRC. Les recommandations du comité envers le conseil des élus de la MRC se font dans le but de faire progresser nos communautés en recommandant des projets ayant le meilleur impact possible dans notre milieu.

Le comité de vitalisation a joué un rôle clé dans l'évaluation et le suivi des projets soumis dans le cadre de l'entente de vitalisation. Il a notamment examiné les propositions en fonction de leur impact potentiel sur le dynamisme local et la qualité de vie des citoyens et en veillant à la vérification de la cohérence des montages financiers, des documents inhérents aux demandes tels que les confirmations ou intentions de financement et les preuves justificatives.

Le comité est vigilant et s'assure que les projets démontrent bien le caractère de vitalisation concernant les points suivants :

- Comment le projet peut-il mettre de l'avant une ou des actions visant à dynamiser le milieu ;
- Comment le projet peut-il contribuer à l'amélioration de façon durable à la qualité de vie des citoyens ;
- Comment le projet peut-il contribuer à l'amélioration de pratiques écoresponsables ;
- Est-ce que le projet peut contribuer à la mise en commun de certaines ressources.

- Est-ce que le projet démontre un potentiel de pérennité.

Du côté de l'agent de développement de la MRC, il gère l'enveloppe de l'entente de vitalisation, il effectue une préanalyse des projets présentés et présente un résumé dans le but de faciliter le travail du comité. Il effectue également des présentations aux élus et organismes en lien avec les municipalités dévitalisées pour promouvoir le volet 4 du Fonds région et ruralité et inciter ces organismes à déposer des projets. Il soutient également les agents de vitalisation des municipalités concernées en les appuyant dans leurs démarches de vitalisation locale.

Le dépôt en continu des projets aura permis l'analyse de quinze projets qui ont bénéficié d'une aide financière dans cette entente de vitalisation 2021-2025. De ce nombre, dix projets ont été présentés par un organisme municipal, quatre projets par un promoteur d'un organisme à but non lucratif et un projet porté par une coopérative.

5. Atteinte des objectifs et évaluation

- Adéquation avec les axes prioritaires
 - ✓ L'entente a contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens des municipalités dévitalisées par des actions ciblant l'activité sportive, le loisir et le loisir culturel ainsi qu'à la rétention de la population. Ce sont des actions sur lesquelles les municipalités dévitalisées ont plein contrôle et pouvoir dans ces secteurs d'activités. Cela permet à ces municipalités d'avoir toutes les marges de manœuvre nécessaires pour mener des actions ayant des résultats immédiats. Ces actions pourront être le prélude à des démarches d'attractivité au cours des années à venir. Pour le moment, les actions ne permettent pas d'augmenter la population ou de contrer l'exode, mais il s'agit d'une amorce significative pour y arriver.
 - ✓ Les objectifs spécifiques des axes ont été atteints à l'exception de l'objectif d'optimiser les camps de jour. On note un manque de disponibilité de main-d'œuvre dans les municipalités dévitalisées pour ces emplois spécialisés. L'éloignement par rapport au centre urbain et les distances importantes entre les municipalités rurales et la difficulté à se loger ne favorisent pas la venue de main-d'œuvre dans ces milieux pour le moment.
 - ✓ La mise en commun des ressources humaines en vitalisation représente l'une des plus importantes initiatives réalisées en vue de l'amélioration de la qualité de vie de la population des municipalités dévitalisées. La création de deux postes d'agent de vitalisation a permis de générer quinze projets importants dans les communautés dévitalisées du territoire de la MRC.

- ✓ La réalisation des quinze projets dans les municipalités dévitalisées devrait engendrer dix nouveaux emplois :

4 emplois à Saint-Fabien

2 emplois à La Trinité-des-Monts

3 emplois à Esprit-Saint

1 emploi à Saint-Eugène-de-Ladrière

BILAN FINAL DES PROJETS ACCEPTÉS

Par municipalité	Nombre de projets	Somme totale Accordée	%	Investissement total prévu	%	Précisions
Saint-Fabien	6	300 710 \$	43	920 743 \$	41	Le projet de cinéma mobile est partagé à parts égales avec Saint-Eugène-de-Ladrière
Saint-Eugène de-Ladrière	4	140 573 \$	20	180 518 \$	8	Le projet de cinéma mobile est partagé à parts égales avec Saint-Fabien
Esprit-Saint	3	208 020 \$	30	1 073 386 \$	49	Investissement du projet du Marché Macpès représente au total 941 939 \$
La Trinité -des-Monts	3	44 961 \$	7	56 453 \$	2	
TOTAL	16	694 264 \$	100	2 231 100 \$		

Autres projets qui ont été analysés sans obtenir de financement :

- Quatre projets n'ont pas été retenus pour manque de fonds disponibles.
- Deux projets refusés pour dossier incomplet.

Facteurs ayant influencé la réussite ou les défis

Les principaux leviers du succès sont directement liés à l'engagement des acteurs, des ressources disponibles et de la stratégie mise en place pour élaborer le cadre de vitalisation reflétant la réalité des municipalités et les besoins exprimés par la population.

Au niveau des améliorations à apporter, il faudra renforcer le suivi et l'évaluation en continu et affiner les objectifs des axes. Avoir une approche plus agile, un suivi rigoureux et une implication accrue des acteurs peuvent améliorer l'alignement entre les objectifs, les actions et les résultats obtenus.

Une façon de renforcer les synergies entre les acteurs pourrait être de mieux intégrer les entreprises, les organismes communautaires et les municipalités.

Les municipalités dévitalisées devront contribuer au renforcement de l'économie locale en favorisant le dynamisme des entreprises d'économie sociale et la diversification des services de proximité contribuant à une plus grande autonomie locale.

Pour que les futurs projets puissent avoir un impact encore plus fort et durable, il faudra promouvoir le succès des projets pour stimuler l'engagement des citoyens et développer encore davantage un sentiment d'appartenance à leur milieu.

CONCLUSION

Grâce au soutien financier gouvernemental du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, la MRC de Rimouski-Neigette a pu mettre en œuvre des actions ou des projets dans plusieurs champs d'intervention qui relèvent de ses compétences.

Ce rapport final d'activités concernant l'entente 2021-2025 du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, de la MRC de Rimouski-Neigette a été présenté et adopté par le conseil de la MRC le 12 mars 2025, document qui est disponible pour les citoyens et citoyennes notamment par l'entremise du site Internet de la MRC <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/>.